

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.121

L'An deux Mille Douze, le 14 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 septembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 septembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. BESSON
M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
Mme DOUMECQ représentée par M. GIRAUD
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par M. CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N° 3

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE-MAIRE

VOTE : 3 CONTRE
4 ABSTENTIONS
24 POUR

Par délibération n° 12.116, en date du 23 juillet 2012, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), portant sur :

- la création éventuelle de terrains familiaux,
- la création d'une aire des gens du voyage,
- les règles relatives à l'obligation de réalisation de logements locatifs sociaux,
- les règles relatives à l'obligation de réalisation de stationnement,
- l'agrandissement de la zone urbaine UH et la création d'un périmètre institué au titre de l'article L.123-2 du Code de l'Urbanisme,
- la modification de limite de zonage urbain UA/UB pour cohérence avec la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager,
- la modification de l'emplacement réservé n° 23, visant à réduire la surface consacrée à l'aménagement d'une voie de desserte

Même si les dispositions légales et réglementaires semblent avoir été bien respectées pour la modification du Plan Local d'Urbanisme, votée par le Conseil Municipal du 23 juillet 2012, il apparaît que de très nombreux citoyens et citoyennes ont fait valoir un manque de concertation préjudiciable et ont donc exprimé leur totale opposition aux lieux d'implantation choisis pour la création de terrains familiaux.

En conséquence, il vous est proposé d'engager et de conduire à terme, dans les délais les plus brefs, une nouvelle modification du PLU.

Celle-ci aura essentiellement pour objet la suppression pure et simple, sur la commune de Royan, des sous-zonages destinés éventuellement à l'implantation de ces terrains familiaux, pour les populations sédentarisées de la Puisade, ainsi que sur le retrait du projet de création d'une aire d'accueil sur le site de Monperrier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants,
- VU la délibération en date du 23 juin 2008 approuvant le Plan local d'Urbanisme, modifié par délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2011, puis du 23 juillet 2012,
- APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE

- d'engager une modification n° 3 du Plan Local d'urbanisme, portant sur la suppression, sur le territoire communal, des sous-zonages destinés à l'implantation de terrains familiaux, pour les populations sédentarisées de la Puisade, ainsi que sur le retrait du projet de création d'une aire d'accueil sur le site de Monperrier,

- de constituer, sous l'autorité de Monsieur le Député-Maire, un groupe de travail comprenant Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint, Madame Eliane CIRAUD-LANOUE, Adjointe aux Affaires Sociales, Monsieur Pascal RÉVOLAT, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, Monsieur John LASSERRE, Directeur du Centre Socioculturel de Royan et Madame Rosita BRUN, Présidente de l'Association Départementale Voyageurs Gadje (liste non limitative).

Ce groupe de travail aura pour mission de préparer un nouveau projet de délibération, visant notamment à :

- inviter, ou même à inciter, le plus grand nombre possible de familles actuellement installées à la Puisade à être hébergées dans des logements sociaux, dont la ville dispose en nombre croissant, grâce à la politique conduite par l'équipe municipale, ces dernières années ;
 - installer des terrains familiaux sur les 10 000 m² de La Puisade, ainsi libérée d'une partie de ses occupants actuels ;
 - trouver sur la périphérie du territoire communal des terrains susceptibles de constituer l'aire d'accueil imposée par la loi BESSON du 5 juillet 2000.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 septembre 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD